

## LEED® Canada pour les habitations

### Positionnement de produits

---









Rapport préparé par Céline Lecomte de Écohabitation et remis à Carole Hili de Distribution Tockay.

27 octobre 2009

---

Ce compte-rendu a pour but de déterminer comment l'utilisation de produits de marque Kreidezeit distribués au Québec par Distribution Tockay peut permettre aux projets en cours de certification LEED® pour les habitations d'obtenir des points pour des crédits LEED.

### Description du programme LEED pour les habitations

<b>LEED® Facts</b>	
<b>Valeur écologique</b>	
Pour une maison certifiée LEED®	
<b>Valeur écologique totale pouvant être atteinte</b>	<b>136</b>
 Innovation et processus de conception	11
 Emplacements et liaisons	10
 Aménagement écologique des sites	22
 Gestion efficace de l'eau	15
 Énergie et atmosphère	38
 Matériaux et ressources	16
 Qualité des environnements intérieurs	21
 Sensibilisation et formation	
Un minimum de points est requis pour être certifié LEED. Les projets qui dépassent ce seuil minimal sont certifiés au niveau Argent, Or ou Platine.	

\* Marque déposée USGBC

Le programme LEED (Leadership for Energy and Environmental Design) pour les habitations est un processus de certification des maisons écologiques développé aux États-unis par le US Green Building Council (USGBC) et disponible au Canada depuis 2008 par le Conseil du Bâtiment Durable du Canada (CBDCa). Il s'agit d'un système d'évaluation de la performance environnementale d'un bâtiment qui met l'emphase sur la performance énergétique, l'utilisation de matériaux écologiques et durables, la gestion efficace de l'eau ainsi que l'aménagement écologique du site. Cette certification fonctionne comme un baromètre qui permet aux acheteurs de comparer l'impact écologique d'une maison à une autre.

## **Principes de fonctionnement du programme de certification LEED Canada pour les habitations :**

Seuls les projets de construction résidentielle implantés sur un terrain peuvent être admissibles à la certification LEED pour les habitations.

Il n'existe donc pas de produits ou de matériaux de construction certifiés LEED, seuls des bâtiments peuvent être certifiés LEED.

Un projet de construction d'habitation qui désire entrer dans le processus de certification LEED pour les habitations devra satisfaire à 19 mesures obligatoires puis accumuler des points (jusqu'à un maximum de 136) dans chacune des huit catégories du système de certification :

- Innovation et processus de conception (IPC);
- Emplacement et liaisons (EL);
- Aménagement écologique des sites (AÉS);
- Gestion efficace de l'eau (GEE);
- Énergie et atmosphère (ÉA);
- Matériaux et ressources (MR);
- Qualité des environnements intérieurs (QEI);
- Sensibilisation et formation (SF).

Ainsi, l'utilisation de tel type de produits plutôt que de tel autre pourra permettre au porteur de projet en cours de certification d'accumuler des points ou au contraire de ne pas en obtenir.

## **Positionnement des produits Kreidezeit distribués par Distribution Tockay au Québec.**

Dans ce contexte, comment se positionnent les produits distribués par Distribution Tockay par rapport au système d'évaluation des maisons LEED Canada pour les habitations?

Le crédit MR 2.2 de la catégorie "Matériaux et Ressources" du système LEED Canada pour les habitations permet d'accumuler des points si les matériaux choisis sont conformes à certaines exigences environnementales décrites précisément dans plusieurs tableaux détaillés.

En ce qui concerne les peintures et enduits, il faut se référer au tableau 25 de ce crédit (annexe 1) pour connaître les exigences environnementales requises pour obtenir des points.

Toutes les exigences décrites dans le tableau 25 font référence à des quantités minimales de COV (Composés Organiques Volatils) dans les peintures et enduits utilisés dans la maison.

**Un demi point est accordé au crédit MR 2.2 pour l'utilisation dans la maison d'au moins 90% (en poids ou en volume) de peintures et enduits conformes aux exigences du tableau 25.**

Or, d'après le fabricant, les produits d'enduits et de peintures de marque Kreidezeit distribués au Québec par Distribution Tockay ne contiennent aucun COV et sont donc conformes aux exigences du tableau 25.

### **Résumé :**

***Un demi point est accordé au crédit MR 2.2 du système LEED® Canada pour les habitations pour l'utilisation dans la maison d'au moins 90% (en poids ou en volume) de peintures et enduits conformes aux exigences du tableau 25 de ce système d'évaluation. Or, les produits Kreidezeit distribués par Distribution Tockay au Québec ne contiennent aucun COV et sont donc conformes aux exigences du tableau 25.***

Note : L'utilisation du symbole ® est requise pour la première mention du terme LEED Canada pour les habitations dans un texte. Si le terme est repris plusieurs fois dans le texte, le symbole ® n'a plus besoin d'apparaître.

## Annexe 1 – Tableau 25 du Crédit MR 2.2 du système d'évaluation LEED Canada pour les habitations

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	<b>MR</b>	QEI	SF
<b>Crédit 2</b>							

8 Points

**Tableau 25. Normes pour peintures et enduits à privilégier du point de vue environnemental**

Élément	Norme applicable (contenu en COV)	Référence
Peintures, enduits et apprêts architecturaux appliqués sur les murs et plafonds intérieurs	Mats : 50 g/L Non mats : 150 g/L	Norme Green Seal GS-11, Paints, 1 <sup>re</sup> édition, 20 mai 1993
Peintures anticorrosives et antirouille appliquées sur des substrats intérieurs en métal ferreux	250 g/L	Norme Green Seal GC-03, Anti-Corrosive Paints, 2 <sup>e</sup> édition, 7 janvier 1997
Finis transparents pour bois	Vernis : 350 g/L Vernis-laque : 550 g/L	South Coast Air Quality Management District Rule 1113, Architectural Coatings
Revêtements pour planchers	100 g/L	
Produits d'étanchéité	Imperméabilisants : 250 g/L Apprêts à poncer : 275 g/L Tous les autres : 200 g/L	
Vernis à la gomme-laque (shellac)	Transparent : 730 g/L Pigmenté : 550 g/L	
Teintures	250 g/L	